



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-490

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction générale

75-2022-06-29-00009 - Arrêté directorial du 29 juin 2022 modifiant l'arrêté directorial n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-06-29-00009

Arrêté directorial du 29 juin 2022 modifiant
l'arrêté directorial n°75-2020-10-19-003 du 19
octobre 2020 portant délégation de signature de
la direction générale

Arrêté directeur modifiant l'arrêté directeur n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale

**Le directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-4 et R. 6147-5,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
Vu l'arrêté directeur du 22 juillet 2020 modifié relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,
Vu l'arrêté directeur n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature de la direction générale,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'article 3 de l'arrêté n°75-2020-10-19-003 du 19 octobre 2020 est modifié comme suit :

Délégation de signature est donnée à Mme Séverine SAUNIER, directrice des ressources du Siège :

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature ressortissant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion des personnels non médicaux relevant du périmètre du Siège, de la DSI, de la DRCI, d'ACHAT et du CFDC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution de la direction des ressources du Siège, à Mme Laëtitia LAVIGNE, directrice adjointe du département des ressources humaines de la direction des ressources du Siège, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laëtitia LAVIGNE, délégation est donnée à M. Éric VALIN, attaché d'administration hospitalière, à Mme Vanessa ABITBOL, chargée de mission administrative pour les actes relatifs à la gestion des carrières et de la paie des personnels non médicaux relevant du domaine de compétence de la direction des ressources du Siège, et à Mme Sophie FILLION, attachée d'administration hospitalière, pour les actes de fonctionnement courant.

- pour tous les actes, arrêtés, décisions de toute nature relevant des attributions et du fonctionnement courant relatifs à la gestion économique et financière relevant du périmètre de responsabilité du Siège et notamment pour la signature des bons de commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, délégation est donnée, dans ce champ d'attribution précité, à M. Olivier PARIS Directeur adjoint de la Direction des ressources du Siège et à Mme Laëtitia LAVIGNE, directrice adjointe, pour les actes de fonctionnement courant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PARIS et de Mme Laëtizia LAVIGNE, délégation est donnée à Mme Huguette DULYMOIS et en son absence à M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoints des cadres hospitaliers, pour les décisions de mise en paiement relevant du périmètre de responsabilité du Siège.

ARTICLE 2 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

29 JUIN 2022


Martin HIRSCH